

Jacques Guilhaumou

Nation, individu et société chez Sieyès

In: Genèses, 26, 1997. Représentations nationales et pouvoirs d'Etat. pp. 4-24.

Résumé

Nation, Individual and Society according to Sieyès This study is the continuation of a broader reflection aimed at understanding how Sieves built up an equivalence between political language and political: science. While it is well known that Sieyès developed the theory of the nation as a subject entitled to exercise constituting power, a demonstration was still required - and that is the purpose of . this article - as to how the connection between Constitution and Nation and the assimilation between individual and Nation was articulated by Sieves himself.

Citer ce document / Cite this document :

Guilhaumou Jacques. Nation, individu et société chez Sieyès. In: Genèses, 26, 1997. Représentations nationales et pouvoirs d'Etat. pp. 4-24.

doi: 10.3406/genes.1997.1430

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1997_num_26_1_1430



Genèses 26, avril 1997, pp. 4-24

NATION, INDIVIDU ET SOCIÉTÉ CHEZ SIEYÈS

Jacques Guilhaumou

- 1. Marcel Gauchet, La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799, Paris, Gallimard, 1995; Thomas Hafen, Staat, Gesellschaft und Bürger im Denken von Emmanuel Joseph Sieyès, Verlag Haupt Bern, Bern-Stuttgart-Wien, 1994; Stefano Mannoni, Une et indivisible. Storia dell'accentramento amministrativo in Francia, tome 1, La formazione del sistema (1661-1815), Milano, Giuffrè Editore, 1994; William H. Sewell, Jr., A Rhetoric of Bourgeois Revolution. The Abbé Sieyès and What Is the Third Estate, Duke University Press, 1994; dans les Annales Historiques de la Révolution française, n°303, janvier-mars 1996, pp. 154-161.
- 2. Voir l'article «Sieyès» par Keith Michael Baker dans le Dictionnaire critique de la Révolution française, François Furet et Mona Ozouf (éds), Paris, Flammarion, 1988, pp. 334-345.
- 3. Ces papiers, conservés aux Archives Nationales sous la côte 284 AP, sont actuellement en cours de transcription dans l'optique d'une publication partielle à l'initiative d'un groupe de recherche interdisciplinaire animé par Christine Fauré.
- 4. Œuvres, Paris, Edhis, trois volumes, 1989, avec des notes liminaires de Marcel Dorigny.

Introduction

Rendant compte d'une série d'ouvrages récents¹, nous avons voulu attirer l'attention des historiens sur la progression spectaculaire, ces dernières années, de nos connaissances sur la théorie politico-constitutionnelle de la Révolution française. Sievès, longtemps cantonné au rôle de pamphlétaire, certes génial avec Qu'est-ce que le Tiers-État? occupe désormais une place centrale dans ce champ élargi de recherches, pour une triple raison: l'historiographie critique, autour de François Furet, en a fait l'emblème de la radicalité de 1789²; le début d'exploitation systématique de ses papiers personnels permet d'avoir une vue d'ensemble de son trajet intellectuel³; enfin l'entrée de ses Œuvres, rééditées sous la forme d'un reprint⁴, dans la banque de données textuelles Frantex ouvre la possibilité d'une exploitation systématique des contextes de tel ou tel mot dans ces textes publiés du vivant de Sieyès.

Notre contribution principale à l'ouverture de ce vaste chantier consiste d'abord, en tant que linguiste, dans notre attention à la manière dont Sievès établit l'équivalence entre «langue politique» et «science politique». À ce titre, nous avons tenté d'élucider ce qu'il entend par «métaphysique de la langue» à travers le concept de «monde lingual»⁵. Nous avons également situé la «nouvelle langue politique», dont il est question dès 1788 dans les écrits de Sievès, par rapport à sa façon de déployer la «langue propre» du législateur tout au long de la Révolution française⁶. Nous considérons, au terme d'une telle mise en valeur des manuscrits philosophico-linguistiques de Sievès, que l'insistance sur la nécessité d'un «système lingual» dans l'appréhension de l'organisation d'«une société bien ordonnée» est une spécificité majeure de sa théorie politico-constitutionnelle. Cependant, nous ne négligeons pas, pour autant, le contexte social et national de la pensée de Sieyès, tout en l'appréhendant au plus près de la signification des mots⁷. La description de ce contexte, à partir des ressources interprétatives propres aux configurations discursives déployées tout au long du trajet intellectuel de Sieyès, précise l'importance de la formation d'une «langue propre» du législateur dans la progression de la «nouvelle langue politique». C'est pourquoi nous avons déjà porté notre attention sur l'usage du mot «Nation» chez Sieyès en 1789⁸. Plus largement, nous nous proposons ici d'explorer la trilogie notionnelle «Nation»/«individu (homme)»/«société» par une approche à la fois configurationnelle et généalogique⁹ de la figure optimale de l'individu-nation dans le trajet intellectuel de Sieyès entre 1773 et l'an III.

Il est généralement admis, à juste titre, que la définition politique de la Nation s'est imposée à partir de la Révolution française. Étudiant l'évolution du concept de Nation entre 1680 et 1820, Élisabeth Fehrenbach constate que la Révolution lui confère une charge sémantique particulièrement forte sur la base d'une triple définition¹⁰: la Nation comme totalité dans son identification au Tiers-État; la Nation, expression de la souveraineté nationale; l'existence de la Nation par exclusion des ordres privilégiés, le haut clergé et la noblesse. Cependant l'apport majeur de Sievès à la formation de la synthèse nationale consiste dans la caractérisation de la Nation en tant que corps social et sujet juridique¹¹. En dépit des avancées des philosophes, politistes et juristes¹², un problème majeur reste à expliquer: pourquoi Sieyès rapproche «individu» et «Nation» jusqu'à l'indistinction? De fait, il écrit en 1789: «À la Nation appartient la plénitude de tous les pouvoirs, de tous les droits, parce que la Nation est, sans aucune différence, ce qu'est un individu dans l'état de nature, lequel est sans difficulté tout pour lui-même » 13. Que signifie donc l'énoncé d'une telle indifférenciation entre la «Nation» et «l'individu»? Soucieux d'élucider cette question, nous procédons en trois étapes:

- en premier lieu, nous allons très succinctement résumer un propos plus amplement développé ailleurs sur la façon dont le jeune Sieyès élabore, dans les années 1770, une métaphysique du moi et de son activité¹⁴;
- puis, dans un second temps, après avoir marqué l'importance du passage de «l'ordre métaphysique» à «l'ordre pratique» selon les propres termes de Sieyès,

- 5. « Sieyès et le "monde lingual" », Travaux de Linguistique, Louvain, n°33, 1997. Cette publication s'appuie plus particulièrement sur notre édition partielle des manuscrits linguistiques de Sieyès dans le n°8 des Archives et documents de la SHESL, Université de Paris VII, juin 1993, pp. 53-86.
- 6. «Sieyès et la "langue propre" du législateur-philosophe. Constitution, norme et Nation», La Genèse de la Norme, Archives et documents de la SHESL, Université de Paris VII, n°11, juin 1995, pp. 47-57.
- 7. Ainsi nous associons « la sémantique des concepts » et « la dimension historique et anthropologique inhérente à toute conceptualité », à l'exemple de Reinhart Koselleck dans Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques, Paris, Éd. de l'EHESS, 1990, (1ère éd. 1979).
- 8. «Nation en 1789: Sieyès et Guiraudet», in *Langages* de la Révolution (1770-1815), Équipe «18^e-Révolution française», Paris, Klincksieck, 1995, pp. 471-481.
- 9. Sur notre manière propre d'aborder les textes à partir de «configurations d'énoncés» et de «trajets thématiques», voir notre mise au point dans «À propos de l'analyse de discours: les historiens et le "tournant linguistique"», Langage & Société, n°65, septembre 1993, pp. 5-38.
- 10. «Nation», in H. Lüsebrink et R. Reichardt (eds), Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820, München, Oldenbourg, Heft 7, pp. 75-107.
- 11. D'après Pasquale Pasquino, «Le concept de nation et les fondements du droit public de la Révolution: Sieyès », in François Furet (éd.), L'héritage de la Révolution française, Paris, Hachette, 1989, pp. 309-333.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

12. Nous pensons tout particulièrement au chapitre de l'ouvrage de la philosophe Catherine Larrère sur «Sievès: le gouvernement représentatif d'une république industrieuse », L'invention de l'économie au xviire siècle, Paris, PUF, 1992, pp. 269-308, aux travaux des politistes Thomas Hafen, Pasquale Pasquino, déjà cités, et Murray Forsyth, Reason and Revolution: The Political Thought of the Abbé Sieyès, New York, Holmes & Meier Publishers, 1987; enfin aux études des juristes Paul Bastid, Sieyès et sa pensée, Paris, Hachette, 1970 et Colette Clavreul, L'influence de la théorie d'Emmanuel Sieyès sur les origines de la représentation en droit public, thèse de droit, Paris I, 1982.

- 13. Délibérations à prendre pour les Assemblées de Bailliages, Œuvres, op. cit., V.1 (4), 1789, p. 40
- 14. «L'individu et ses droits chez Sieyès», in Regards sur les droits de l'homme, P. Ladrière et M. Fellous (éds), Cahier n°2, seconde série, du Centre de sociologie de l'éthique, Paris, CNRS, 1995, pp. 75-114.
- 15. Nous avons publié et commenté cette note critique dans Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie, n°14, avril 1993, pp. 125-143.

nous allons préciser la dimension anthropologique de la figure de l'individu-nation esquissée dans les manuscrits des années 1780, textes préparatoires au déploiement de la conception propre de «l'ordre social» présentée dans la continuité des résumés manuscrits d'idées aux premiers textes publiés en 1788-1789;

- enfin, nous insistons sur l'originalité du concept de Nation chez Sieyès à l'horizon de la radicalité de 1789, dans le but de décrire un processus définitionnel culminant dans le chapitre V de Qu'est-ce que le Tiers-État? avec l'affirmation de la Nation comme «tout», et consécutivement son positionnement au centre de la «nouvelle langue politique» en tant qu'expression unitaire des rapports entre la Constitution et la Nation. Il revient alors au législateur de régler, tout au long de la Révolution française, ces rapports, donc de déterminer une pratique normative apte à «donner la loi» au plus près de «l'état des besoins de la nature humaine, commune à tous », fondement de «l'état d'association », et donc de la Nation. Notre propos se clôt alors provisoirement en 1795, au moment où Sieyès, profitant du débat sur la Constitution de l'an III, tente de mener à son terme sa réflexion sur la «progression politique» d'une «société bien ordonnée», en précisant le rôle fondamental du «jugement national» formulé par le législateur.

La métaphysique du moi et de son activité

Notre point de départ n'est autre que le cahier métaphysique (1773-1776). Ce premier manuscrit philosophique de grande ampleur s'ouvre par une longue note critique sur l'article «Évidence» de l'Encyclopédie, attribué à Quesnay¹⁵. D'emblée Sieyès se démarque de la tradition cartésienne du Cogito, reprise par Quesnay à Malebranche. Il réfute l'idée que la clarté de l'ordre des raisons coïncide avec l'évidence de la vérité des notions communes. À vrai dire, Condillac exerce alors une influence considérable sur le jeune Sieyès qui nous fournit, dans le cahier métaphysique, des notes critiques très copieuses sur le Traité des sensations.

Sieyès suit donc, pas à pas, la manière dont Condillac développe «l'ordre des sensations et des connaissances» à partir de la fiction de la statue. Tout à la fois, il revendique la position du «spectateur philosophe», d'«observateur philosophe», en référence à Helvétius, et il critique

la manière d'user du raisonnement des Physiocrates au nom de la *méthode analytique*. C'est alors que nous pouvons opérer toute une série de rapprochements entre Leibniz et Sieyès, sans qu'il soit possible de les développer présentement¹⁶.

Ainsi, Sieyès reformule le principe leibnizien d'individuation de la substance monadologique lorsqu'il affirme que les qualités individuelles sont hétérogènes les unes aux autres, multiples, plurielles. La pluralité constitutive du moi nous renvoie à une différence qualitative, irréductible d'un individu à l'autre, et à une unité, le «tiers-commun» ou «commun» issue des rapports d'ordre, donc quantitatifs, entre les individus.

Autre point décisif: il revient au seul «spectateur-philosophe» la possibilité d'observer «l'ordre des sensations et des connaissances» sur le modèle cognitif de la statue, et donc de suivre le trajet spécifique à la formation du moi du «principe d'activité en action» au moment de « pouvoir dire moi ». S'il s'agit bien, de Leibniz à Condillac, de décrire la formation de l'acte réflexif «qui s'appelle moi » (Leibniz), donc l'acte de « pouvoir dire moi » (Sieyès), seul le philosophe observateur peut appréhender l'ensemble du trajet parcouru par le moi vers la prise de conscience de lui-même. La figure du philosophe, dont le législateur prendra le relais en 1789, s'avère ainsi d'une très grande importance.

Si nous retrouvons ainsi chez Sieyès la caractérisation originaire de l'individu-monade à partir d'une «disposition particulière à l'action» (Leibniz), ce qu'il appelle «le principe d'activité en action» contre toute idée d'antériorité d'un «principe pensant», nous sommes également proches, dans ces textes métaphysiques de jeunesse, de l'analyse leibnizienne des plis dans l'âme¹⁷.

Dans cette perspective, les individus sont autant de singularités, de points de vue qui s'infléchissent, se déploient à l'intérieur d'eux-mêmes avant de s'inclure, au sein du monde, dans un sujet collectif harmonieux. L'infinité leibnizienne des points de vue rejoint l'infinité des actions différentes spécifique de la pluralité du moi dont parle Sieyès. Si l'inflexion leibnizienne de l'âme nous permet d'aller d'individu en individu, de pli en pli, Sieyès conçoit d'abord «la repliation du sens» comme une intériorité issue d'un principe d'activité qui n'a pas encore conscience de son activité. Ce qui importe avant

^{16.} Précisons seulement que l'insistance sur cette parenté intellectuelle s'appuie plus largement sur la réévaluation récente de l'importance de la lecture directe de Leibniz par les philosophes français, et en particulier Condillac. Voir la copieuse introduction de Laurence L. Bongie à la réédition de l'ouvrage de Condillac, *Les monades*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 1994, pp. 6-128.

^{17.} Voir sur ce point Gilles Deleuze, Le pli. Leibniz et le baroque, Paris, Éditions de Minuit, 1988.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès tout, c'est donc qu'une telle «repliation de sens» mène, d'une étape à l'autre du trajet réflexif de l'individu, à la «connaissance de ses semblables extérieurs», permettant ainsi le lien de l'action à la connaissance, au jugement, à la perception des rapports.

Pour reprendre les termes du cahier métaphysique, «le choix des sensations est actif», la sensation est action; «l'homme isolé» devient un «homme expérimenté», il dit à la fois «j'agis» et «je veux», il détient la capacité de délibérer. Ainsi Sieyès peut affirmer d'emblée l'importance inaugurale de la «liberté humaine» dans la mesure où «les actions de l'homme sont perfectibles par l'expérience» la Mais comment passe-t-on de la «liberté originelle d'indépendance» à une liberté plus étendue où la vie en tant que «cours non interrompu de passions et d'actions» est toujours «action et réaction», s'inscrivant par là même à l'horizon de la réciprocité humaine?

Si l'on s'en tient présentement à «l'ordre métaphysique », la généralité, ou «possibilité de ressemblance» (Leibniz) entre les substances (individus), nous introduit, par le biais de l'analogie et de l'abstraction, à une ressemblance entre les qualités (individuelles) «parce que la ressemblance qui est en nous, qui dépend de notre manière de voir est indépendante de toutes les petites différences qui, quoique réelles dans nos sensations, ne peuvent attacher notre attention et sont ainsi nulles en nous »¹⁹. Le «commun» apparaît donc sur le terrain de la «ressemblance» entre les êtres, par l'appréhension de la valeur quantitative d'une pluralité de qualités (individuelles).

Sieyès fonde ainsi la «métaphysique politique» sur une «science des quantités» à partir d'une formule, «Se procurer les qualités. Mesurer leurs quantités, voilà le but de nos actions», apte à signifier la dynamique propre de la métaphysique de l'individu-nation. Ici la «métaphysique politique» procède d'«une science des quantités » où le principe constitutif d'individuation, à la fois principe d'activité et d'autodéveloppement, s'actualise, par la ressemblance entre les êtres, dans une action réciproque, commune sur la base d'un principe d'optimum, où l'infinité des actions ouvre l'accès à la meilleure des actions possibles. Toutes sortes de combinaisons entre les individus sont désormais possibles dans le processus d'appréhension de l'inconnu par le connu. Qui plus est, Sieyès précise que «la science des quantités nous fait prévoir la valeur de l'action de telle

^{18.} Manuscrit sur Quesnay, op. cit., p. 141.

^{19.} Ibid. p. 143.

combinaison de qualités par la connaissance qu'elle nous donne du rapport de leur quantité avec telles ou telles petites quantités dont l'action est déjà connue »²⁰. La métaphysique nous introduit d'abord à l'action, au mouvement du moi avant de rendre compte de l'ordre des connaissances.

Nous pouvons maintenant formuler la question métaphysique dont dépend la «science politique» à venir de la façon suivante: dans quelle mesure la meilleure des actions possibles des hommes appréhendés dans leur ressemblance, leur tiers commun, leur généralité, n'est-elle pas un tout dénommé Nation, concept encore inconnu, qu'il reste à créer dans une France d'Ancien régime où «il n'y a plus de citoyens», donc plus de «liberté naturelle» susceptible d'étendre le droit naturel des individus jusqu'à la formation d'une nation libre?

Cependant il demeure un maillon essentiel à préciser dans la quête de la résolution du concept d'individunation, formulable à l'aide d'une seconde interrogation: pourquoi «l'état de société» tel qu'il existe (ou doit exister) sur la base de «la division des travaux» entre les différentes classes de la société est-il une modalité concrète du «tiers commun», préfigurant ainsi la définition du Tiers-État en 1789 comme une «Nation complète», mais toujours référencée à ses «travaux particuliers»?

Avec cette série de questions, nous entrons dans «l'ordre pratique» dont Sieyès précise l'objet en fin de parcours du cahier métaphysique:

«Ordre pratique

Ramenons l'homme à son but. Il veut être heureux, et toute son activité se porte à lui procurer le bonheur. Or quelles sont les lois de tout agent, bien choisir ses fins particulières et ses moyens. Choix suppose connaissance, l'ordre des connaissances doit donc précéder l'ordre des jouissances. Chercher toujours des faits, observer leurs liaisons avec ceux que l'on connaît déjà et former la science des causes et des effets. Mais pour ne point s'égarer dans cette recherche importante, connaître d'avance les lois de l'observation, et pour cela suivre attentivement l'observateur, ses progrès, et les bonnes méthodes. C'est le plus grand parti qu'on puisse tirer de l'homme isolé. Mais on verra ensuite que la société renforce et multiplie tous ses moyens, et il s'agira alors de développer le véritable ordre social. Ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet.»

Ce sont bien les notions-concepts de société et ordre social qui nous introduisent à l'« ordre des jouissances » ou « ordre pratique », une fois circonscrit l'importance du moi par l'observateur-philosophe.

20. Ibid.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

Le projet anthropologique d'«une société bien ordonnée»

Au terme de sa réflexion, dans le cahier métaphysique, sur les «statuaires métaphysiciens» (Bonnet et Condillac), et une fois énoncée la nécessité anthropologique du passage à l'«ordre pratique», le jeune Sieyès définit un nouveau projet:

«Je conçois un autre projet. Il m'est aussi indifférent de connaître les effets de la nature sur les sens de notre statue que de suivre les impressions qu'elle donne à tout autre animal. Un être quel qu'il soit n'est point l'homme d'à présent, et c'est l'homme tout formé que je dois avoir pour but dans mes projets.».

De «l'homme isolé» à «l'homme tout formé», une manière sociale d'appréhender la réalité de la nature humaine se précise d'abord par l'élucidation du concept même d'homme. C'est dans un très beau manuscrit inédit, intitulé *Sur Dieu ultramètre*, que Sieyès écrit d'abord «je ne suis qu'un homme», puis ajoute:

«Je suis donc revenu auprès de *l'homme* comme au centre où toute philosophie doit aboutir, comme au foyer d'où part toute activité humaine; les *besoins* de l'homme, tout est là. Toute recherche, tout mouvement qui ne va pas à ce but est un égarement, une perte de la force humaine. Besoin de subsistances, besoins de défense contre les variations de l'atmosphère, besoins de réciprocité sociale, besoin de curiosité, d'imagination, d'espérance, etc.»²¹.

Si l'homme, en tant qu'«être de besoins», se définit avant tout comme «un centre universel», il s'agit alors de tenir à la fois l'individualité la plus précise et la généralisation la plus étendue, les besoins empiriques de l'individu et l'abstraction du moi. Raison abstraite et donnée empirique se conjoignent là où la subjectivité est, par le recours à l'artifice humain, invention, source de croyance et de ressemblance, production du commun.

La quête anthropologique commence alors, sur la base de la relation privilégiée de l'individu libre à «la division des travaux», par la recherche du «meilleur ordre possible des travaux». Grand lecteur des économistes, et surtout de Smith, dès ses écrits de jeunesse, Sieyès définit «l'ordre des jouissances» sur la base des notions de «besoins», «association» et «travail». Et c'est à partir de cette configuration conceptuelle qu'il

21. Ce manuscrit se trouve dans le dossier 6 du carton 284 AP 2 aux Archives nationales. Nous en avons proposé une présentation succincte dans notre étude « Fragments d'un discours sur Dieu. Sieyès et la religion », Mélanges en hommage à Michel Vovelle, Publications de l'Université de Provence, 1997. peut développer sa vision dynamique de *l'ordre social* inscrit à l'horizon du « tout de la nation » dans ses écrits publiés de 1788-1789.

Examinons tout d'abord la manière dont ces manuscrits économiques, partiellement publiés par Roberto Zapperi²², portent leur attention sur «les personnes et leurs rapports» composant la Nation en tant qu'«état d'association». Affirmant contre les physiocrates, «c'est le travail qui forme la richesse», Sieyès écrit, dans sa Lettre sur les richesses (1775):

«Un peu d'attention, je vous prie. Tout homme veut être heureux, c'est-à-dire jouir à sa manière. La jouissance consomme les biens, il faut donc une force toujours agissante qui en produise de nouveaux. La nature nous offre d'elle-même ce que nous avons appelé des biens simples, elle fait seule les frais de leur reproduction. Il serait inutile d'y donner nos soins. Mais nous devons employer tous nos efforts à assurer et accroître la reproduction des biens qui demandent pour naître le concours de nos travaux. Ce but de tout particulier devient celui de toute société; peut-elle avoir d'autre fin que celle de ses membres? Une association n'est qu'un moyen plus parfait d'obtenir avec plus de profusion et plus de sûreté ce que chacun désire, les richesses. Il faut donc à la société, indépendamment de la puissance de la nature productrice de biens, une force vive coproductrice des richesses »23.

Il ne pouvait exprimer plus clairement le lien individunation dans l'ordre pratique. L'individu y conserve sa force originaire, mais il la met en commun par le meilleur des moyens, l'«association». De nouveau l'individuation la plus précise et la généralisation la plus étendue se retrouvent dans la «force vive» constituée par la «somme des travaux». Et il en conclut: «Le travail général est le fondement de la société, et l'ordre social n'est que le meilleur ordre possible des travaux». Avec «l'association», nous entrons alors dans le monde de la «division du travail». Concept vulgarisé par Smith, Sieyès en revendique aussi la paternité lorsqu'il précise: «Par la division de travail, on entend d'abord celle des arts, des métiers, des professions; ensuite celle des opérations diverses qui composent le même art »²⁴. À suivre cette définition à la lettre, il faudrait «une classe d'hommes pour chaque division analytique»; il serait alors impossible de dresser ce «tableau de la distribution des travaux dans une société bien ordonnée» que Sieyès nous propose dans ces manuscrits.

^{22.} Dans Sieyès. Écrits politiques, Paris-Montreux-Londres, Éditions des Archives contemporaines, 1985, pp. 27-90.

^{23.} Ibid. p. 32

^{24.} Ibid. p. 63 dans une note manuscrite intitulée Perfectionner le travail par la division du travail.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

25. Ibid. pp. 50-53. Marie-France Piguet montre, dans son ouvrage Classe. Histoire et genèse du concept des Physiocrates aux Historiens de la Restauration, Presses Universitaires de Lyon, 1996, comment Sieyès utilise le signifiant de classe par analogie avec les Physiocrates, mais pour lui donner des référents spécifiques. Voir également Marcel Dorigny, «La formation de la pensée économique de Sieyès d'après ses manuscrits (1770-1789)», Annales Historiques de la Révolution française, n°271, 1988, pp. 17-34.

26. Titre d'une note manuscrite, *ibid.* pp. 89-90.

27. Extraits d'une note manuscrite intitulée Lois, Ibid. pp. 87-88. Chez Sieyès, la «classe politique» concerne exclusivement les hommes dans la mesure où les femmes, jugées incapables de partager «l'amour du vrai » en politique, peuvent être, à moyen terme et avec le progrès de l'éducation, électrices, mais n'accéderont pas pour autant aux débats entre législateurs-philosophes. Voir sur ce point notre étude sur «Sievès, les femmes et la vérité. Un document inédit ». Annales Historiques de la Révolution française, n°306, octobre-décembre 1996, pp.693-698.

28. Extraits d'une note manuscrite intitulée Travail ne favorise la liberté qu'en devenant représentatif, ibid. p. 62.

C'est pourquoi il s'en tient aux «intérêts distincts» des trois classes principales de la Nation: la «classe nourricière» ou «classe productrice des richesses», la «classe secondaire», «industrieuse», «communicatrice des richesses» qui «ne travaille qu'à embellir et augmenter la somme des jouissances», enfin la «classe politique» instaurée «pour instruire et maintenir l'ordre social». Certes «toutes les classes sont coproductrices», mais les «travaux de la souveraineté» («éclairer, assurer, aider»), où le législateur occupe une place centrale, appartiennent à la seule «classe politique»²⁵.

Encore plus simplement, «une grande nation est néces-sairement composée de deux espèces d'hommes, les citoyens et les auxiliaires, de deux peuples distingués par l'éducation»²⁶. La «différence de travail et d'éducation» introduit l'opposition, certes temporaire, entre les détenteurs d'une force passive, les ouvriers par exemple, et les possesseurs de l'intelligence, principale force active par sa capacité d'extension à l'infini de la connaissance des moyens. Ces hommes de talent occupent une place fondamentale au sein de la nation dans la mesure où ils formulent, surtout le législateur, «les droits relatifs aux nouveaux rapports que l'état de société introduit parmi les citoyens». Ils contribuent par là même à ce que «la nation crée des droits et des devoirs suivant son utilité et son bon plaisir»²⁷.

La Nation peut ainsi devenir ce lieu privilégié où l'on profitera de «tous les avantages de l'union pour la plus grande somme des jouissances». Elle est l'optimum de «l'état d'association», un espace où «l'accroissement naturel de la liberté dans l'état social» se développe sans cesse, si elle est fondée sur une «division des travaux» instaurant «l'établissement du travail représentatif»²⁸. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour rendre compte de l'ultime réalisation de la figure de l'individunation dans «l'ordre représentatif».

Cependant il convient d'ajouter que ce moment conceptuel, plus spécifiquement développé dans les manuscrits sur l'économie politique, s'inscrit, au-delà du rationalisme leibnizien, dans la continuité de l'empirisme anglo-saxon, compte tenu du fait que Sieyès lit l'anglais et s'intéresse tout particulièrement à Hume, Mandeville, et Ferguson, sans parler de Smith déjà évoqué.

À ce stade, notre investigation recoupe la passionnante interrogation de Claude Gautier sur l'existence. dans une telle tradition empiriste, d'une figure de l'individu libéral, tout à la fois proche et distincte de celle développée par Sieyès. De fait, la lecture des Anglo-Écossais permet «de construire les contours essentiels de l'individu libéral. Un individu doué de facultés actives qui le conduisent nécessairement à entrer en mouvement. Un principe de mouvement qui est tout autant conflit, activité dont une des formes sera le travail. Un individu actif pour qui les conduites, les pratiques, sont autant de modalités vraies d'une composante naturelle, le principe anthropologique de l'ouverture sur autrui, sur l'extérieur»²⁹.

Ce principe anthropologique de la réciprocité humaine est tout aussi important pour Sieyès; il fonde ce qu'il appelle les « besoins réciproques » et explique l'extension/généralisation du droit naturel en société, sans rupture contractualiste, par le développement des rapports réciproques de sociabilité. Ainsi se précise le fondement de sa conception du droit: le développement des rapports réciproques de sociabilité est continu jusqu'à l'accomplissement du politique par le déploiement de moyens aptes à concrétiser les droits de l'individu dans la nation.

En analysant l'investissement de la tradition empiriste dans la question de la «société civile», une nouvelle interrogation prend place dans le trajet que nous décrivons: peut-on élaborer une représentation individualiste du tout social qui fonde les normes d'évaluation à partir des ressources de l'individu et qui prend nom de «société civile»? Sieyès y répond par une analyse processuelle de «l'état de société», mais ne retient pas l'expression de «société civile» comme pertinente. Il nous faut donc rendre compte de la portée de cette lecture bien spécifique des auteurs anglo-écossais, y compris dans son décalage conceptuel.

L'« analyse métaphysique » procède de la capacité propre au *moi* de distinguer des *parties*, des *qualités* et des *rapports*. Nulle surprise si la réalisation de la «science des quantités» dans «l'ordre pratique» sous la forme de la «science de l'ordre social», puis de la «science politique» emprunte elle aussi «la voie de l'analyse». Sieyès partage en effet avec d'autres philosophes français de son époque, Condillac avant tout mais aussi Condorcet dont nous avons récemment précisé la proximité intellectuelle³⁰, une véritable *passion analytique*.

29. Claude Gautier, L'invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises (Mandeville, Smith, Ferguson), Paris, PUF, 1993, p. 145.

30. Voir notre étude « Condorcet et Sieyès: une amitié intellectuelle », Actes du Colloque Condorcet II, à paraître en 1997. Sieyès a beaucoup réfléchi dans ses notes manuscrites sur le rôle de « l'analyse » et des « philosophes analystes » (en particulier dans 284 AP 5 dossiers 3 et 4).

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès Qui plus est, Sieyès multiplie dans ses manuscrits, à l'égal de Condorcet, les tableaux systématiques, les feuilles séparées présentant d'un seul coup d'œil les divisions de son objet d'étude, sur le modèle des tableaux présents en appendice du *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*. Ces tableaux, où s'intercalent la multiplicité des parties du sujet abordé et les rapports que ces divisions instituent, ont une valeur démonstrative par l'effet de cohérence qu'ils induisent³¹.

Nous en avons repris certains, mais en complexifiant leur contenu sur la base des contextes de termes équivalents dans les textes publiés. Ainsi, des «résumés d'idées» manuscrits aux opuscules imprimés de 1788-1790 nous avons (re)construit deux tableaux sémantiques autour des notions de «société», «association», «ordre social», «état social», etc. Précisons donc, à l'aide de ces tableaux, la manière dont Sieyès définit «l'ordre social» au cours du moment 1788-1789.

«Fonder les associations humaines sur l'avantage général des sociétés» revient pour Sieyès à «expliquer la légitimité des sociétés politiques»³². C'est dans cette perspective que nous devons lire le tableau «société» ci-après: il donne à voir le trajet de la manière d'être de la société la plus singulière, son existence en tant que «corps d'individus», à sa manière de penser la plus abstraite à travers «la science de l'état de société» ou «science de l'ordre social» en passant par la manière d'agir la plus ordonnée dans une grande société dont l'objectif est la réalisation de «l'ordre des besoins et des droits de toute société politique» dans la continuité de l'«ordre naturel».

Le second tableau explicite ce qu'il en est du réseau de notions construit autour de l'expression centrale d'«ordre social». À partir des figures concomitantes du législateur et du philosophe, Il montre le fait qu'«une société fondée sur l'utilité réciproque est véritablement sur la ligne des moyens naturels qui se présentent à l'homme pour le conduire à son but»: développer, défendre et propager «les principes d'une Constitution libre, et plus généralement contribuer de toutes ses forces aux progrès de l'Art Social»³³.

Retenons, à la lecture de ce second tableau, la division entre «socialité» et «sociabilité», «état social» et «union sociale», «civisme» et «publicisme», «assimilation» et «adunation» qui peut expliquer l'absence d'emploi, tant

^{31.} Voir à ce propos Éric Brian, La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au xviil siècle, Paris, Albin Michel, 1994, en particulier pp. 49 et suiv.

^{32.} Qu'est-ce que le Tiers-État?, Œuvres, op. cit., V.1 (3), 1789, p. 114.

^{33.} D'après l'Ébauche d'un nouveau plan de société patriotique, Œuvres, op. cit., V. 2 (18), 1790, p. 1

SOCIETE

■ une manière d'être

un corps d'individus réunis pour [former une]
société gracieuse sociétés particulières sociétés politiques

■ une manière d'agir

De l'association volontaire, libre, légitime

l'acte par lequel la société existe l'acte d'union qui établit l'état de société

base un acte libre de la volonté la volonté des associés objet/but/fin commun(e)
la sécurité commune
la liberté commune
la chose publique/politique

= les conventions primitives qui déterminent les formes et les droits de toute association humaine

mouvement général de la société (dans une grande société)

de l'ensemble des travaux de la société

= une multitude de travaux particuliers et de travaux relatifs à la chose publique

à l'ordre des besoins et des droits de toute société politique

■ une manière de penser

la science de l'état de société

= analyser la société comme une machine ordinaire
réfléchir sur la justice, les principes et les fins de la société
les vrais buts de la société
la constitution politique d'une société

*

une société humaine, (bien) ordonnée, constituée, formée, composée politique, légitime

Tableau n°1

dans les textes manuscrits qu'imprimés, de l'expression de «société civile» par contraste avec l'usage fréquent de «société politique/publique» pour désigner «l'ordre politique le mieux constitué». En effet, cette division essentielle dans la théorie politico-constitutionnelle de Sieyès nous renvoie à la différenciation entre «droits naturels et civils» et «droits politiques», «égalité de civisme» (ou «égalité des droits civils») et «égalité politique» (ou «égalités des droits politiques»). Sieyès écrit à ce propos:

Ordre social

Le philosophe

législateur

conçoit

réfléchit sur

réalise

l'ordre social comme suite de l'ordre naturel

LES PRINCIPES

l'ordre social comme

de

unité de but et concert de moyens

(LA SCIENCE) DE L'ORDRE SOCIAL

(la science de l'état de société)

(la nouvelle langue politique)

règle tous les rapports qui lient les hommes entre eux

à leur intérêt particulier

à leur intérêt commun ou social

(besoins individuels/réciproques) (moyens individuels/ réciproques) (utilité réciproque)

assimilation

LA LIBERTÉ SOCIALE

adunation

SOCIALITÉ

civile civisme

politique publicisme

SOCIABILITÉ

(l'hommo est sociable

(l'homme est partout social, vit en société) citoyens

citoyens relativement

(l'homme est sociable, capable de société)

L'état social

entre eux relati

à

l'union sociale

étend l'usage de la liberté individuelle

a pour objet la liberté de tous

L'ART SOCIAL

art des combinaisons savantes

le premier des arts

fait sortir tous les biens possibles de l'état de société apprend à retirer de la masse des volontés individuelles le résultat d'une volonté commune pour faire loi

BUT

le progrès de l'art social (nation libre, constitution libre)

Tableau n°2

«La différence entre ces deux sortes de droits consiste en ce que les droits naturels et civils sont ceux *pour* le maintien et le développement desquels la société est formée; et les droits politiques, ceux *par* lesquels la société se forme et se maintient. Il vaut mieux, pour la clarté du langage, appeler les premiers, droits passifs, et les seconds, droits actifs.»³⁴.

C'est probablement le fait de situer d'abord le «civisme » du côté de la masse des «citoyens passifs» qui incite Sieyès à abandonner, semble-t-il, l'équivalence, attestée chez Locke, entre «société civile» et «société politique». De même, lorsqu'il s'intéresse à l'homme qui «vit en société», donc à sa «socialité», il ne parle pas de «société civile». Si Sieyès a lu très attentivement Adam Ferguson, et son Essai sur l'histoire de la société civile traduit en 1783³⁵, il n'en retient essentiellement, dans ses

34. Préliminaire de la Constitution française, Œuvres, op. cit., V.2 (9) p. 36.

35. Et réédité récemment avec une longue introduction de Claude Gautier sur «Ferguson ou la modernité politique» aux PUF, collection «Léviathan», 1992. notes manuscrites, que son «Analyse générale des jouissances» permettant la satisfaction des besoins tant moraux que physiques. Il cantonne donc, semble-t-il, l'apport de cet ouvrage à la compréhension du mécanisme civil de «l'assimilation» apte à régler les relations entre les intérêts particuliers, par contraste avec «l'adunation» qui, en établissant un lien entre l'individu et la «chose publique nationale», nous renvoie à la recherche, par la «science des quantités» devenue «science politique», du «nombre le plus proportionné aux meilleurs combinaisons de réunion sociale»³⁶.

Enfin notre second tableau met en évidence la position centrale de la notion d'« Art social ». Ce n'est pas vraiment une surprise: Sieyès et Condorcet en feront le maître-mot de la Société de 1789, en 1790, puis du Journal d'Instruction Sociale, en 1793. «L'Art social», essentiellement détenu par le législateur pendant la Révolution française, a pour but de «produire les plus grands effets par les moyens les plus rapides», il puise ses principes dans «l'ordre des connaissances», et tire son «progrès» de «l'ordre pratique». Mais la genèse moins bien connue de cette notion, telle qu'on peut la reconstituer à travers les tableaux manuscrits de divisions analytiques, nous réserve la découverte d'un néologisme, du moins dans l'espace de la langue française. Sur une première page manuscrite de la fin des années 1780, Sievès pense à l'expression de «Traité d'économie politique» pour désigner toujours le même art, «l'art d'établir les meilleurs rapports politiques avec les moyens les plus simples, et les moins dispendieux». Sur une seconde page, il propose «Traité du socialisme ou du but que se propose l'homme en société et des moyens d'y parvenir », voire même «Traité d'associalité»; et, sur la même page, ce n'est qu'au détour d'une étonnante énumération («De la socilogie, sociologie, socionomie, socialcratie»), qu'il retient la distinction, au niveau des «rapports sociaux» entre «la sociologie, l'histoire, etc.» d'une part, et la «sociocratie ou de *l'art* social » d'autre part³⁷.

Cependant Sieyès ne nous a pas encore totalement dévoilé ce qu'il en est de «l'ordre représentatif». Seule l'expérimentation, au sein de la Révolution française, d'une «Nation organisée en corps politique» dans sa relation à la Constitution peut nous mener jusqu'au terme de la «progression politique», c'est-à-dire du «progrès de l'Art social».

36. «L'assimilation des hommes est la première condition de l'état social, comme l'adunation des familles politiques est la première condition de la grande réunion nationale, en un peuple un» précise Sieyès dans le Journal d'Instruction sociale, n°4, juin 1793, p. 146. Sur sa lecture de Ferguson et au-delà, sa distinction entre «assimilation» et «adunation», voir Thomas Hafen, Staat, Gesellschaft und Bürger im Denken von Emmanuel Joseph Sieyes, op. cit., en particulier le chapitre sur «"Le grand tout": die Nation», pp. 71-88.

37. Archives Nationales 284 AP 3 dossiers 1 (3) et 2 (1). La production du mot «socialisme» chez Sieyès peut venir d'une traduction du mot «socialismo», attesté chez le moine Facchinei dès 1766, mais peut tout autant avoir été construit par une transformation du rapport des mots français aux mots latins, ce qu'on appelle le colinguisme franco-latin, dont Sieyès est familier. Voir à ce propos Renée Balibar, L'institution du français. Essai sur le colinguisme des carolingiens à la République, Paris, P.U.F, 1985, en particuliers «Les noms du peuple», pp. 112 et suiv.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

- 38. Citations extraites de Vues sur les moyens d'exécution dont les Représentants de la France pourront disposer en 1789, Œuvres, op. cit., V. 1(2), 1789, pp. 3-4.
- 39. Qu'est-ce que le Tiers-État?, Œuvres, op. cit., V. 1 (3), p. 70.
- 40. Voir le tableau d'énoncés ci-après que nous avons élaboré à partir des nombreux textes manuscrits et imprimés que Sieyès a consacré, tout au long de sa vie, à cette question essentielle pour la compréhension de son système métaphysique, et de ses rapports avec les systèmes philosophiques de Fichte et Kant. Voir sur ce point notre étude «Sieyès, Fichte et la liberté humaine (1774-1794) », Chroniques allemandes, Républicanismes, Revue du CERAAC, Université Stendhal-Grenoble III, n°2, 1993, pp. 113-130.
- 41. Vues sur les moyens d'exécution..., op. cit., pp. 14 et suiv.

La Nation, la Constitution et le corps politique (1789- an III).

En 1789, Sieyès se réjouit du fait que « les citoyens patriotes voient enfin le moment arrivé pour nous de devenir une *Nation*». Désormais, dans « un mouvement vers la liberté», une partie de l'opinion publique s'intéresse aux « caractères qui distinguent essentiellement une Nation organisée en corps politique » 38. Nous sommes, avec l'avènement de la Révolution française, dans un processus de création de la Nation.

«Toute Nation doit être libre»³⁹: ce premier précepte nous introduit à l'élément le plus caractéristique de la nation, la «liberté individuelle». «Fin unique de toutes les lois», la «liberté individuelle» procède de l'exercice du droit naturel; elle concrétise en permanence le droit de chaque citoyen à disposer des moyens nécessaires à la jouissance des biens. Mais elle n'est plus la «liberté originelle», ou «liberté d'indépendance». Par le seul fait que les citoyens isolés, et indépendants, veulent se réunir, «ils forment déjà une Nation». Le lien entre la liberté et la volonté se modifie à chaque époque de «la formation des sociétés politiques». À ce titre, la «liberté humaine» possède «cinq qualités» qui s'actualisent successivement tout au long de l'histoire des sociétés⁴⁰. L'étape décisive est celle où «l'association», issue de «l'acte libre de volonté» constitutif de la nature humaine, se situe sur le terrain de «l'engagement réel», là où «tout individu s'engage et s'oblige lui-même envers les autres». Désormais «la volonté individuelle est le seul élément dont les lois puissent se composer »: ainsi se forme la «volonté commune», «produit général de toutes les volontés particulières». Nous sommes bien dans le mouvement vers la liberté, plus précisément à l'étape de la «liberté étendue» qui permet de «faire sa volonté au milieu des autres»⁴¹. Nous retrouvons de nouveau le lien, constitutif de la Nation, entre individualité et généralité: la «science des quantités» est devenue «science de la politique» dans la mesure où il s'agit de combiner les volontés individuelles au sein de la volonté générale, combinaison qui relève plus de la «pluralité» que de la «somme» exacte.

Reste à déterminer le moyen le plus perfectionné pour accéder au commun à partir de l'interrogation suivante: Comment peut-on «vouloir en commun» dans l'espace de «l'universalité des citoyens»? C'est l'existence d'une «volonté nationale» à travers son organe, «l'Assemblée

Les cinq qualités de la liberté humaine

La liberté de l'homme est essentiellement action comme sa nature La liberté a précédé la science dans l'espèce humaine

- La liberté (négative) d'indépendance

= la liberté d'une être sans besoins dans un état idéal et purement contemplatif

- La liberté de pouvoir

sur les objets extérieurs sur lui-même

= l'emprise sur les objets extérieurs nécessaires à ses besoins

toujours renaissants et sur lui-même

⇒ engagement pris avec soi-même d'un être voulant un but par saisie

et dépendance des moyens

= accroissement de liberté, de pouvoir / diminution d'indépendance

- La liberté étendue ou extensive

= étendre sa liberté à un grand nombre de choses à son usage

finale: faire sa volonté au milieu des moyens susceptibles d'arriver à quantité de fins **médiate**: faire sa volonté au milieu des autres.

⇒ engagement pris avec d'autres considérés comme des moyens

= art de concilier la liberté par l'utilité réciproque / les engagements réciproques art de l'économie sociale, de la représentation

Tableau n°3

nationale», qui constitue l'organisation générale, ultime du corps politique. Nous sommes bien au terme d'une démonstration nécessaire pour que la «Nation se trouve en état de parler»:

«Nous croyons avoir rigoureusement démontré qu'une Assemblée générale de Représentants est l'organe légitime de la volonté nationale; qu'en cette qualité, elle a le droit de donner des lois à tout ce qui appartient à la Nation, et qu'il n'est rien sur quoi elle n'en puisse donner »⁴².

«L'Art social» devient ainsi «art de concilier la liberté par l'utilité réciproque», art de la représentation par la voix des Représentants de la Nation.

Cependant un redoutable problème demeure en suspens au terme de la description du processus d'émergence conceptuel et contextuel de la Nation: qu'en est-il de la «nouvelle langue politique» des Représentants de la Nation en tant qu'expression vraie de «l'Art social»? Comment réitère-t-elle en permanence à la fois l'irréductibilité de la volonté individuelle, et son corollaire la toute puissance des «besoins communs» issus de «l'utilité réciproque»? La formation d'une représentation nationale est bien la condition nécessaire à l'existence

42. Ibid. p. 27.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

- 43. D'après Pasquale Pasquino dans son introduction à Sieyès.

 Opere e testimonianze politiche.

 Scritti Editi, T. I, a cura di G. Spagnoli e P. Pasquino, Milano, Giuffrè Editore, 1993, pp. 1-31.
- 44. Qu'est ce que le Tiers-État? op. cit., p. 74.
- 45. D'après Olivier Beaud dans le chapitre «Le pouvoir constituant: de la philosophie politique au droit constitutionnel » de son ouvrage La puissance de l'État, Paris, PUF, 1994.
- 46. Quelques idées de Constitution applicables à la Ville de Paris, Œuvres, op. cit., V.2 (8), juillet 1789, p. 30.
- 47. Olivier Beaud, La puissance de l'État, op. cit., p. 224.
- 48. Et il ajoute sur le ton de l'insistance: «Et remarquez que c'est bien de la souveraineté du peuple que je parle, car s'il en est une, c'est celle-là», Opinion de Sieyès sur plusieurs articles des titres IV et V du projet de Constitution, prononcée à la Convention le 2 thermidor an III, Œuvres, V. 3 (40), p. 7. Quant aux expressions manuscrites, elles se trouvent dans les textes intitulés Limites de la souveraineté et Représentation du tout n'a rien au-dessus conservés aux Archives nationales sous la côte 284 AP 5 dossier 1 (2), (4).
- 49. Ce décalage, de même que celui que nous avons constaté à propos de l'usage de l'expression «société civile», renvoie à la spécificité d'une démarche d'analyste du discours qui s'en tient aux ressources conceptuelles attestées dans les textes de Sieyès et à leur dévoilement progressif. Voir sur ce point notre ouvrage, en collaboration avec Denise Maldidier et Régine Robin, Discours et archive. Expérimentations en analyse de discours, Liège, Mardaga, 1994.

d'une Nation libre, mais elle n'est pas suffisante pour en assurer la pérennité. La solution à notre ultime problème se trouve dans le chapitre V de Qu'est-ce que le Tiers-État? dont la puissance théorique fait de ce soidisant pamphlet un véritable «ouvrage de science politico-constitutionnelle »43. En effet, Sievès y définit la «Nation elle-même» dans son rapport primordial à la constitution: «Je marche à mon but. Il s'agit de savoir ce qu'on doit entendre par la constitution politique d'une société, et de remarquer ses justes rapports avec la Nation elle-même »44. L'originalité d'une tel point de vue subjectif sur la Nation apparaît nettement à la lecture du tableau d'énoncés ci-après des contextes de Nation. En effet, Sieyès, en proposant «la première théorie du pouvoir constituant »45, rend compte de la subjectivité en acte de la Nation au sein d'une dynamique indépendante de toute forme positive, et par là même créatrice de la norme juridique. Il définit, quelques mois plus tard le potentiel créateur du «pouvoir constituant » dans les termes suivants:

«Quant au *Pouvoir constituant*, il est de principe qu'on ne peut le soumettre à aucune forme, à aucune règle, etc. Le pouvoir constituant est la volonté nationale, s'exprimant, de quelque manière que ce soit, sur tout ce qui peut intéresser la Constitution»⁴⁶.

Peut-on alors affirmer que l'on trouve chez Sievès, sous le concept de Nation, «la première synthèse de l'acte constituant et de la souveraineté du peuple »47? À vrai dire, notre point de vue d'analyste du discours met plus l'accent sur la synthèse nationale que sur l'acte de souveraineté nationale dont le juriste souligne à juste titre l'apport original dans le champ de la théorie constitutionnelle. D'autant plus que Sievès n'utilise pas les mots de «souverain» et «souveraineté» dans ses écrits publiés, jusqu'en 1795 non compris. Quant aux manuscrits, nous n'y avons trouvé avant l'an III que l'expression de «travaux de la souveraineté» pour parler des «travaux de la classe politique». L'usage, dans les manuscrits de l'an III, des expressions «limites de la souveraineté» et «le souverain du tout », associé à la critique dans son Opinion imprimée du 2 thermidor des «idées exagérées dont on s'est plu à revêtir ce qu'on appelle souveraineté »⁴⁸, montre que Sievès préfère, en 1788-1791, utiliser la notion de «tout», dans sa relation coextensive à la Nation, là où politistes et juristes parlent de souveraineté nationale⁴⁹.

Nation

dans le chapitre V de *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* de Sieyès réseau d'énoncés

UNE NATION LIBRE

existe avant tout est l'origine de tout

n'a au dessus d'elle que le droit naturel ne se forme que par le seul droit naturel est hors du lien social, dans l'état de nature

ne sort jamais de l'état de nature

sa volonté est la loi elle-même = la volonté nationale

Liberté d'indépendance

= liberté négative

(1) est indépendante de toutes formes n'a pas de manière d'être positive

ne peut s'astreindre à des formes constitutionnelles

ne peut pas être soumise à la Constitution

n'a jamais trop de toutes les manières possibles

d'exprimer sa volonté

est tout ce qu'elle peut être par cela seul qu'elle est

ne peut pas décider qu'elle ne sera pas la nation n'a jamais à statuer que sur les droits inhérents

à la volonté commune

ne peut statuer que sa volonté commune cessera d'être sa volonté commune

Liberté de pouvoir

= l'emprise sur les objets

extérieurs

(2) est la source et le maître suprême de tout droit positif

est toujours maîtresse de réformer sa constitution

a sous sa dépendance toutes les parties du gouvernement

Liberté représentative

= liberté d'étendue

(3) exerce tous les droits

les fait exercer par ses représentants confie à des représentants les pouvoirs est remplacée par des représentants

Tableau n°3

Ainsi, l'existence de la Nation comme «tout» inscrit le sujet indivisible de droit dans une «progression politique» constituée par une infinité des possibles, propre au mouvement constituant, où se conserve la potentialité juridique de chaque individu. À ce titre, la «constitution du corps politique», avec en son centre «le corps des représentants», est une réalité positive bien distincte de l'acte constituant d'une société politique d'hommes libres, la Nation. Ce corps politique n'existe «qu'avec la manière d'être que la Nation a voulu lui donner», manière d'être qui n'est autre que le propre de tout individu libre⁵⁰. Nous retrouvons l'indistinction entre l'individu et la Nation, mais exprimée dans la forme politique ultime, la forme représentative.

50. D'après Qu'est-ce que le Tiers-État? op. cit., pp. 74-75.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès

De notre point de vue, il importe aussi de préciser que le rapport réflexif de la Nation à la Constitution, constitue, par le lien optimal établi entre les «principes» et «l'ordre pratique», la langue politique elle-même. Ce rapport multiforme prend toute son ampleur avec le choix artificiel de la «forme représentative», sur la base de «la volonté commune représentative». Il porte les droits du citoyen, investis dans la connaissance et la possession de moyens d'accès aux jouissances, vers leur effectivité maximale, grâce aux possibilités infinies du pouvoir langagier d'abstraire détenu par le législateur. Enfin c'est en l'an III, plus précisément au cours du débat sur la nouvelle Constitution, que Sieyès revient, de manière argumentée, abstraite et systématique, sur le rôle du législateur dans la Nation, précisant ainsi sa fonction dans la «machine politique». Il intervient à la tribune de la Convention les 2 et 18 thermidor⁵¹ pour «éclaircir des notions et mettre plus de précision dans le langage». De nouveau, il est question du rapport fondamental de la Nation à la Constitution, à partir du lien permanent entre le législateur et les «besoins civils» qui surpassent toujours ce que peut et doit faire le représentant de la Nation. Sieyès peut ainsi affirmer une fois encore que «les véritables rapports d'une constitution politique sont avec la Nation qui reste, plutôt qu'avec telle génération qui passe, avec les besoins de la nature humaine, communs à tous, plutôt qu'avec des différences individuelles »52. La Nation, tout entière dans la « volonté constituante » des assemblées primaires, est «le point de départ » d'un «mouvement politique » divisé en deux parties: «l'action ascendante», expression du «sentiment du besoin» de la communauté des citoyens qui définit «la nécessité ou l'utilité d'une loi» d'une part; «l'action descendante» où se déploie le «jugement général» du législateur à chaque «action représentative » d'autre part⁵³.

La législature est donc bien ce «point central» où le législateur met les «besoins du peuple en représentation» par l'acte de donner la loi. Elle est la manifestation de «la représentation dans la réciprocité», de «l'ordre réciproque», forme ultime de «l'ordre pratique». Ainsi nous atteignons «la fin de tout établissement public» dans l'effet majeur de «l'unité d'action» entre le peuple et le législateur: rendre l'individu libre à la mesure du besoin qu'il ressent de l'être. Il s'agit

^{51.} Opinion de Sieyès sur plusieurs articles des titres IV et V du projet de constitution et Opinion de Sieyès sur les attributions du jury constitutionnaire, Œuvres, op. cit., V. 3 (40, 41).

^{52.} Opinion... du 18 thermidor, ibid. p. 11.

^{53.} Opinion... du 2 thermidor, op. cit., pp. 3 et suiv.

alors pour le législateur, qui détient «l'art d'assimiler la matière du juste développement de la Constitution», de prononcer, par la mesure du «sentiment du besoin en commun», un «jugement national» d'«équité naturelle»⁵⁴. La Nation s'incarne dans la *relation médiate* du législateur au peuple.

Conclusion

Dans une perspective fonctionnaliste, Sieyès peut être crédité d'« un individualisme particulièrement conséquent» qui permet de construire la Nation française «à partir du principe unique fourni par les droits de l'individu, considéré non seulement, de façon classique, comme source de légitimité, mais aussi comme norme de fonctionnalité »55. Certes cette norme est d'abord «norme de réciprocité »56 dans la mesure où elle rapporte la Nation à «l'utilité réciproque» (Sieyès). Mais elle induit aussi une relation anthropomorphe, un rapport de l'individu à la Nation minimisant la valeur constituante du «tout» de la Nation et survalorisant le transfert de souveraineté de la monarchie vers la Nation, via l'individu. En fin de compte la lecture fonctionnaliste de Sievès insiste sur sa contribution à «la réduction instrumentale du politique» qui fonderait la Nation française sur «l'illusion de la raison propre au règne de l'individu »57. Par ailleurs, l'importance de la théorie politico-constitutionnelle de Sievès, dont les travaux pionniers de Paul Bastid avaient établi les fondements, se répercute actuellement de manière significative dans le domaine de la philosophie politique tant au niveau de la réflexion sur le constitutionnalisme français qu'en matière de démocratie représentative⁵⁸.

Cependant notre description discursive du trajet intellectuel de Sieyès, sous la figure de l'individu-nation, a plutôt mis l'accent sur la découverte par Sieyès de la Nation comme sujet titulaire du «pouvoir constituant», donc sur les potentialités subjectives de la Nation. En créant la Nation, la Révolution française a inventé un «système politique» inédit, le «système français de l'unité organisée», composé au plus près du «système naturel», des individus. Sieyès crédite alors les Français, et lui-même de surcroît, d'une invention décisive: «Une idée saine et utile fut établie en 1788; c'est la division du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués. Elle

- 54. Opinions... du 2 thermidor, *ibid.* p. 10, et *Opinion...* du 18 thermidor, op. cit., p.17.
- 55. Marcel Gauchet, La Révolution des droits de l'Homme, Paris, Gallimard, 1989, p.79.
- 56. Nous trouvons une approche fonctionnaliste de la « norme de réciprocité » dans le texte de A. W. Gouldner, « The Norm of Reciprocity », traduit dans le n°8 de *Genèses*, juin 1992, pp. 160-168.
- 57. M. Gauchet, La Révolution... op. cit. p. 85.
- 58. Voir en particulier le *Dictionnaire de philosophie politique*, sous la direction de Philippe Raynaud et Stéphane Rials, Paris, PUF, 1996.

Représentations nationales et pouvoirs d'État

Jacques Guilhaumou Nation, individu et société chez Sieyès comptera parmi les découvertes qui font faire un pas à la science; elle est due aux Français »⁵⁹. Cinquante ans plus tard, le jeune Marx crédite aussi « les Français de l'époque moderne » d'avoir découvert « la vraie unité de l'universel et du particulier » en posant « l'existence de l'homme » à l'origine de la loi⁶⁰, de même qu'il impute à Sieyès la fondation de la « politique moderne »⁶¹.

Ici le principe intangible de la liberté individuelle se matérialise dans une norme de jugement appréhendée au plus près du mouvement des acteurs de la Révolution française, donc constituée à partir des ressources réflexives déployées dans leurs actions⁶². Ainsi, chez Sieyès, «Nation» et «peuple» s'équivalent dans un «mécanisme circulaire» qui trouve son point d'équilibre dans le jugement médiat du législateur, appelé à juste titre «jugement national».

59. Opinion... du 2 thermidor, op. cit., p. 11.

60. Critique du droit politique hégélien (1843), traduction française des Éditions sociales, Paris, 1975, pp. 69-70.

- 61. La Sainte Famille (1844), traduction française des Éditions sociales, Paris, 1969, p. 42.
- 62. Dans une perspective proche, Gérard Noiriel souligne la nécessité de prendre en compte le langage, donc les jugements, des acteurs si l'on veut constituer le champ des désignations nationales comme objet d'analyse dans «Socio-histoire d'un concept. Les usages du mot «nationalité» au XIX° siècle», Genèses n°20, septembre 1995, pp. 4-23.